

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize le seize décembre, à 20 heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal au lieu habituel de leur séance sous la présidence de Roland GILBERT, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : GILBERT Roland, BONNET Jean-François, REVIDON Laurent, RICHARD Françoise, JULIEN Alain, COTTIN Gérald, GRESSIN Michèle, TAELEMAN Julien, PETIT Philippe, FERRAND Thierry, RAVARD Valérie, KOOS Christine, LAIGOT Stéphane, BERTRAND Isabelle, COMPAIN Olivier.

ABSENT(S)/EXCUSÉ(S) : BARILLET-LYON Katia, DESABRE Evelyne, COURIVAUD Bernadette, AUDOIN Sandrine.

ABSENT(S) : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : REVIDON Laurent.

POUVOIR(S) : de BARILLET-LYON Katia à REVIDON Laurent
DESABRE Evelyne à KOOS Christine
COURIVAUD Bernadette à RICHARD Françoise
AUDOIN Sandrine à LAIGOT Stéphane

* * *

Adoption à l'unanimité du procès-verbal du 04 Novembre 2016.

* * *

D'entrée de séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir : «Attribution du marché PLU». Accord à l'unanimité des membres du conseil.

* * *

ATTRIBUTION DU MARCHÉ PLU :

Vu la délibération du conseil municipal en date du 6 novembre 2015 approuvant le projet de révision générale du POS en vue de l'élaboration d'un PLU ;

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 ;

Vu la convention de commande groupée signée entre les communes de Bengy-sur-Craon, Cornusse et Nérondes ;

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation des entreprises sous la forme d'une procédure adaptée a été menée pour la révision générale des POS et leur transformation en PLU.

Deux plis ont été adressés à la mairie de Nérondes, le premier par voie postale le 5 novembre 2016, le second déposé en personne le 9 novembre 2016 au matin.

Il a été procédé à l'ouverture des plis le 9 novembre 2016 à 15H00 en présence de Mr Denis DURAND, Maire de Bengy-sur-Craon, Mme Edith RAQUIN, Maire de Cornusse et Mr Roland GILBERT, Maire de Nérondes.

Après une étude plus approfondie des dossiers, la proposition du groupement solidaire, Atelier Passage, 34 bis boulevard du Général Chanzy, 18000 BOURGES, Patricia Morellon, 64 rue Pierre Michot, 18230 SAINT DOULCHARD et Biotope, 122-124 rue du Faubourg Banner, 45000

ORLEANS a été retenue pour un montant global de 95 418€ TTC, décomposée de la manière suivante :

Tranche ferme :

- PLU de Bengy-sur-Craon	30 786 € TTC
- PLU de Cornusse	27 006 € TTC
- PLU de Nérondes	37 626 € TTC

Tranche conditionnelle :

- Etude environnementale de Bengy-sur-Craon	5 220 € TTC
- Etude environnementale de Cornusse	5 040 € TTC
- Etude environnementale de Nérondes	5 760 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal attribue le marché au groupement solidaire constitué par Atelier Passage, mandataire, Patricia Morellon, et BIOTOPE, cotraitants et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents, concernant Nérondes, relatifs à ce marché.

—

* * *

ACHAT D'UN PANNEAU D'INFORMATIONS ELECTRONIQUE :

Après étude en commission des travaux, Monsieur le Maire présente aux membres du conseil la proposition de la société ACE (Affichage communication électronique) pour la fourniture d'un panneau d'informations électronique couleur simple face, d'un montant de 10 736,40 € TTC.

Après discussion, les membres du conseil acceptent à l'unanimité ladite proposition.

* * *

DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL :

Monsieur Laurent REVIDON, adjoint au Maire en charge des finances, précise aux membres du conseil, la nécessité d'effectuer une décision modificative afin de régler les différentes dépenses dans le cadre des devis engagés pour l'année 2016, à imputer en section investissement.

Il propose les virements de crédits suivants :

- compte 202 (dépenses)	: + 44 000,00 €
- compte 2051 (dépenses)	: + 1 200,00 €
- compte 21312 (dépenses)	: + 5 000,00 €
- compte 21578 (dépenses)	: + 2 000,00 €
- compte 2182 (dépenses)	: + 44 000,00 €
- compte 2183 (dépenses)	: + 2 000,00 €
- compte 2188 (dépenses)	: + 14 000,00 €
- compte 21318 (dépenses)	: - 100 000,00 €
- compte 2151 (dépenses)	: - 12 200,00 €

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

* * *

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AFMTELETHON :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil une demande de subvention 2017 émanant de l'association AFMTELETHON.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

* * *

DEMANDE DE SUBVENTION DU CFA POLYVALENT DE MARZY :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil une demande de subvention 2017 émanant du Centre de Formation des apprentis de Marzy (58180).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

* * *

PRIME DE FIN D'ANNEE AU PERSONNEL NON TITULAIRE :

Monsieur le Maire propose qu'une enveloppe de 250 € soit attribuée à un membre du personnel non titulaire (CUI emploi avenir), cette éventualité étant prévue dans le contrat.

Accord à l'unanimité des membres du conseil municipal.

* * *

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil la convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Cher pour l'année 2017, en renouvellement de la convention 2016.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer ladite convention.

* * *

MODIFICATION DES STATUTS DU SIETAH DE LA BELAINE ET DE LA VAUVISE :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les modifications statutaires qui ont été présentées au comité syndical le 12 octobre 2016.

Seuls les articles 1,2 et 6 sont modifiés, les autres restent inchangés.

Article 1 : le syndicat intercommunal prend la dénomination de : Syndicat Intercommunal du Ru et de la Vauvise et de leurs Affluents (SIRVA)

Article 2 : objet et compétence : Monsieur le Maire expose les changements apportés à cet article.

Article 6 : Monsieur le Maire expose la clé de répartition des participations des communes membres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification des statuts du SIETAH.

* * *

SOLDE SUBVENTION 2016 CANTINE SCOLAIRE PUBLIQUE :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande de solde de subvention pour l'association de la cantine scolaire de Nérondes. Cette subvention doit couvrir la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016. Il expose que durant cette période 3 654 repas ont été servis aux enfants de la commune. La participation municipale s'élevant à 1,90 € par repas, le conseil accepte le versement du solde de cette subvention pour un montant de 6 942,60 €.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent le versement de la subvention.

* * *

INDEMNITE DE CONSEIL 2016 ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR :

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et un vote à main levée qui a donné les résultats suivants :

Votants : 17 - Pour : 0 - Contre : 17 - Abstention : 1

décident de ne pas verser l'indemnité de conseil au comptable du Trésor de Sancoins.

A noter que Monsieur Laurent REVIDON, adjoint, ne prend pas part à ce vote, ni à la discussion, en raison de son appartenance aux services du Trésor Public.

* * *

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ☞ Lecture du courrier de Monsieur le Président du SIAEP de la région de Nérondes concernant l'absentéisme aux conseils syndicaux.
- ☞ Remerciement de l'association Graines de Soleil pour la mise à disposition hebdomadaire de la salle des fêtes ainsi que pour l'hébergement de son siège social.
- ☞ Remerciement du Football Club de Nérondes pour l'attribution de la subvention municipale.
- ☞ Présentation du rapport de l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur la qualité de l'eau d'alimentation en Région Centre Val de Loire.
- ☞ Lecture d'un courrier de Madame la Préfète du Cher concernant les indemnités de fonction des maires.
- ☞ Lecture de l'arrêté n° 2016-1-1417 du 22 novembre 2016 portant modification des statuts du syndicat départemental d'énergie du Cher.
- ☞ Question du Président du Club de Handball concernant l'utilisation d'une salle municipale après les matches.